

**ARRÊTÉ 2023-271 TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION DE MANIFESTATIONS
ET D'UTILISATION TEMPORAIRE DU PARC DE LA BEAUSSERIE
CROSS DES ÉCOLES JAURÈS - TURGOT**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté municipal 2010-1280 du 22 décembre 2010 portant réglementation de l'utilisation du Parc de la Beausserie ;
- Vu l'organisation d'entraînements de cross dans le "Parc de la Beausserie" pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 du groupe scolaire Jaurès-Turgot de Panazol,
- Considérant qu'il convient de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité publique, l'utilisation du domaine communal constitué par l'espace vert dénommé "Parc de la Beausserie" à l'occasion de l'organisation d'entraînements de cross ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Autorisation

Des entraînements de cross seront organisés dans le Parc de la Beausserie à destination des élèves de CE2, CM1 et CM2 du groupe scolaire Jaurès-Turgot :

- le mardi 21 novembre 2023 de 14h à 15h30,
- le vendredi 24 novembre 2023 de 14h à 16h00 (cross de secteur, conjoint avec les élèves des écoles primaires de la Ville de Feytiat).

ARTICLE 2 : Prescriptions particulières

Les autres utilisateurs du parc devront veiller à libérer le parcours et à ne pas faire obstacle au déroulement de ces manifestations.

Ils veilleront à respecter strictement les dispositions de l'arrêté portant réglementation de l'utilisation du Parc de la Beausserie susvisé, notamment en matière d'introduction des chiens et autres animaux domestiques, qui devront être tenus en laisse.

ARTICLE 3 : Responsabilité

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription de LIMOGES, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PANAZOL, le 17 novembre 2023

 Mairie de Panazol
Maire,
Fabien DOUCET

Publié en mairie le **20 NOV. 2023**